

AR PREFECTURE

063-246301097-20210114-20210114\_01-DE  
Reçu le 18/01/2021



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE DORE ET  
ALLIER"**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a été instauré pour les communes de plus de 3500 habitants par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

L'article L2312 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de plus de 3500 habitants ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, la tenue d'un DOB est obligatoire dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Année	Effectifs* au 31/12	Statut du personnel						Participation employeur (mutuelle et transport)	Charges de personnel (chap 012)	% du budget (DF réelles)
		Titulaires			Contractuels					
		A	B	C	A	B	C**			
2001	2	1		1				0	45 352	2.7%
2002	2	1		1				0	49 279	2.4%
2003	2	1		1				0	56 133	3.1%
2004	2	1		1				0	58 102	3.3%
2005	3	1		1	1			0	85 761	4.9%
2006	3	1		1	1			0	98 552	5.6%
2007	3	1		1	1			0	106 688	3.8%
2008	4	1	1	1	1			0	135 501	4.4%
2009	4	2	1	1				0	177 903	5.0%
2010	4	2	1	1				0	170 813	5.0%
2011	5	2	1	1			1	0	175 614	4.0%
2012	6	2	1	1	1		1	0	179 656	4.0%
2013	6	2	1	1	1		1	667	219 814	4.5%
2014	7	3	2	1	1			841	262 628	5.1%
2015	11	3	2	1	2	3		1093	452 388	8.3%
2016	13	3	2	1	2	4	1	1500	524 303	9.0%
2017	19	3	6	4	2	3	1	2010	701 946	11.6%
2018	19	3	5	5	2	3	1	2010	757 954	12.2%
2019	21	4	5	7	2	2	1	3300	865 073	13.7%
2020	25	4	7	7	2	4	1	3065	946 784	14.3%

\* emplois budgétaires créés par  
l'assemblée délibérante

\*\* emploi CAE-CUI

les emplois saisonniers n'apparaissent pas dans l'effectif mais sont comptabilis

**LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2021**

✎ En matière de **développement économique**, sur le parc d'activités intercommunal (PAI) les travaux de seconde tranche de la pépinière d'entreprises devraient être menés en 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ajoutant ainsi trois modules aux trois déjà existants.

Les travaux de la tranche ferme de la 4<sup>ème</sup> phase d'aménagement seront réalisés, il s'agit des travaux d'extension de la voirie principale et de l'aménagement des entrées de lots supplémentaires.

Dans le cadre de la démarche de gestion environnementale PALME du PAI, une étude sur la faune et la flore sera réalisée de manière à compléter l'état environnemental du parc.

Les travaux de défrichement réalisés dans le cadre de la commercialisation de lots, feront l'objet de mesures compensatoires.

Le travail engagé sur la requalification des zones artisanales et industrielles du Bournat, des Hautes et des Torrents donnera lieu à une mission de maîtrise d'oeuvre et des travaux en 2021, notamment sur la zone industrielle les Hautes en lien avec le projet de pôle environnemental du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA). Ces travaux bénéficieront de subventions au titre du Contrat Ambition Région et du Plan de Relance.

D'autre part, en matière de politique locale du commerce, il est prévu le doublement de l'aide directe aux commerces avec points de vente. Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, il conviendra de mettre en place une politique de soutien à l'économie de proximité. Il serait opportun de réfléchir à la création d'un office de commerce intercommunal permettant de réaliser davantage d'animations commerciales notamment dans le bourg centre de Lezoux.

Il sera également question de renforcer le label « 0 déchet » pour les commerçants / artisans / producteurs locaux, afin d'inciter à consommer local et renforcer l'économie circulaire avec les acteurs locaux du territoire.

Concernant le Pôle commercial de Crevant-Laveine, des travaux de rénovation énergétique seront menés notamment en matière de réfection de l'isolation des combles. Il conviendra que le budget général prévoit d'alimenter le budget annexe pôle commercial en section d'investissement.

Enfin, de manière à répondre aux enjeux du numérique et de construire une offre d'accompagnement des entreprises, une réflexion sera lancée sur la création d'espaces de co-working / Fab city en lien avec les projets de Maison France service et de nouvelle maison de l'intercommunalité.

✎ En matière de **développement touristique**, dans le cadre de la délégation des missions d'accueil et de promotion touristique à la Maison du tourisme (MDT) du Livradois-forez, il conviendra de préparer la nouvelle convention en réfléchissant avec les collectivités et structures de la MDT à un éventuel transfert de la compétence. Parallèlement un travail sera conduit afin de favoriser la création et la vente de produits touristiques sur le territoire.

Aussi, la CCEDA en 2021 poursuivra les actions de valorisation de la voie verte le long de l'Allier ainsi que l'aménagement et la signalétique sur le GR89 (Chemin de Montaigne). Afin de faire découvrir le potentiel touristique du territoire, la collectivité conduira de nouveaux projets de développement touristique comme un parcours archéologique dans Lezoux en partenariat avec le Musée départemental de la céramique ; la création d'itinéraires / boucles connexes à la future voie verte ; la mise en place de balades guidées autour du petit patrimoine ; ou encore un travail de fond autour de la thématique de l'eau / des rivières et de la baignade.

Il s'agira de développer l'offre touristique ainsi que les activités culturelles, sportives et de loisirs, en lien avec les communes membres et les prestataires et acteurs touristiques du territoire.

✎ En matière **d'aménagement de l'espace et de logements**, notamment dans le cadre du programme d'actions du **Programme Local de l'Habitat (PLH)**, la CCEDA doublera son aide directe aux particuliers pour l'installation de chaudières à granulés bois ainsi que sa participation financière dans le cadre du programme Habiter Mieux. Cela sera également l'occasion de lancer une réflexion de fond quant à une politique incitative d'aides directes aux privés en matière d'habitat, de rénovation énergétique, d'assainissement individuel...

La CCEDA engagée depuis 2014 avec les Communautés de Communes du Livradois Forez dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, (SCOT) devra se lancer dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) comprenant un volet habitat, du fait de la fin du 1<sup>er</sup> PLH (2014-2020). Une gouvernance, une large concertation et un travail de collaboration devront être menés afin que les communes membres soient acteurs dans la mise en place de ce nouveau document d'urbanisme à portée intercommunale.

En matière d'habitat, préalablement au PLUI, la CCEDA lancera une étude relative aux logements vacants sur l'ensemble de son territoire.

De plus, concernant les enjeux de la mobilité, il conviendra de se positionner sur la prise de compétence avant le 31 mars 2021.

En outre, le service Autorisation Droits du Sol (ADS) s'équipera d'un nouveau logiciel support d'un système d'informations géographiques, permettant à toutes les communes membres d'avoir accès à l'ensemble des réseaux via un travail de partenariat avec les concessionnaires de réseaux (éclairage public, eau, assainissement collectif, électricités, gaz, téléphonie...)

Enfin, la CCEDA poursuivra son engagement aux côtés d'autres intercommunalités dans le pôle métropolitain Clermont /Vichy /Issoire.

✍ En ~~matière d'environnement~~, la CCEDA approchant le seuil des vingt mille habitants, il conviendra de travailler sur le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) afin de participer à la transition écologique et énergétique menant à l'énergie positive. Il est également prévu que la CCEDA étudie le développement d'aires de covoiturage en lien avec les concessionnaires d'autoroutes (Vinci) et de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

De plus, la CCEDA participera financièrement à la plateforme territoriale de rénovation énergétique du Conseil Départemental 63 qui mettra à disposition du territoire un conseiller à mi-temps. Ce poste sera partagé avec le territoire de Thiers Dore et Montagne.

✍ Concernant **l'entretien et la gestion des voiries d'intérêt communautaire (voie romaine et voirie d'accès au château de Ravel)**, la CCEDA poursuivra ses actions d'entretien courant en collaboration avec les communes riveraines. Sur la voie romaine, des travaux de renforcement des ponts feront suite au diagnostic structurel qui sera réalisé par le département.


✍ En matière **d'assainissement non collectif**, dans le cadre du service SPANC, géré en régie, la CCEDA avancera aux privés les subventions allouées par le département dans le cadre des aides à la réhabilitation des installations. Il conviendra de réfléchir, compte-tenu de la fin des aides de l'Agence de l'Eau depuis 2020, à la possibilité d'allouer une aide directe aux privés, éventuellement abondée par les communes membres, en la matière.


✍ En ce qui concerne la compétence « **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)** », pour le bassin versant de la Dore, la compétence a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au Syndicat Mixte du Parc Naturel

Régional du Livradois Forez pour la partie du bassin versant de la Dore. Il est prévu une première partie de travaux sur les communes de Peschadoires et d'Orléat.

Quant au bassin versant du Litroux, le contrat territorial porté avec la Communauté Billom Communauté, le chargé de mission va pourvoir au lancement et à l'animation des études préalables à l'élaboration du contrat. Il s'agit de trois études relatives au prélèvement et l'analyse de la qualité de l'eau des bassins versants, l'hydrologie et adéquation besoins/ressources dans les bassins, enfin l'analyse des pratiques agricoles des bassins versants du Litroux et du Jauron et de leurs influences sur l'état des masses d'eaux du territoire.

Enfin, concernant l'Allier Aval, une étude sur les zones humides va être portée par l'Etablissement Public Loire, elle concernera les communes de Joze, Bulhon, Crevant-Laveine et Vinzelles.

 Parallèlement, au titre de la compétence « **eau** » la CCEDA poursuit sa représentativité au sein des syndicats d'alimentation en eau potable Dore Allier et Basse Limagne et engagera des échanges nécessaires sur le compte-rendu des activités de ces syndicats.

 La CCEDA, propriétaire et gestionnaire de multiples **équipements et bâtiments** (siège administratif, terrains de tennis couverts, aire d'accueil des gens du voyage et pôle commercial), veillera à leur bon maintien en état en effectuant les travaux d'entretien nécessaires.

La gestion et l'entretien de **l'aire d'accueil des gens du voyage** est déléguée en prestations de services à Hacienda pour la période 2019/2020/2021, de même que la gestion des terrains de tennis à l'association SCL tennis de Lezoux pour une nouvelle période 2019/2020/2021.

Concernant les **terrains de tennis**, la dernière phase des travaux d'investissement portera sur la mise en place de l'éclairage public avec le SIEG du Puy de Dôme ainsi que l'aménagement de la voirie d'accès.

✍ Concernant la **culture**, la communauté de communes renforcera son intervention relative à l'offre cinématographique avec le Syndicat intercommunal CINEPARC.

Concernant la médiathèque intercommunale, au terme de trois années de fonctionnement, il conviendra d'engager une réflexion sur le projet culturel, éducatif, scientifique et social du Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier constituée de plusieurs axes :

- La mise en œuvre d'une nouvelle organisation interne des agents du service construite autour de six pôles,
- La mise en place d'une nouvelle organisation du temps de travail des agents,
- Une étude sur la faisabilité de changement de logiciel de gestion ,
- La planification nécessaire de temps de réflexion au sein de l'équipe associant les élus communautaires, le réseau des bénévoles, les usagers et les intervenants extérieurs,

Cela donnera lieu à la rédaction du nouveau projet de service.

Concernant l'épidémie de Covid19 et ses conséquences sur l'ouverture de l'équipement et le fonctionnement du réseau, un travail d'évaluation de l'impact de la pandémie sur le fonctionnement général devra être mené.

En outre, plus largement en matière de développement culturel, il conviendra de lancer d'une réflexion suivie d'actions pour la prise de compétence « Culture » au vu du potentiel à développer et des sollicitations des partenaires culturels, qui pourraient apporter leur soutien financier. Il s'agira plus précisément d'évaluer l'organisation de l'enseignement musical, culturel et artistique sur le territoire. En lien avec la médiathèque et l'intervention de celle-ci dans les écoles, la CCEDA pourrait s'engager dans une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle, contrat territoire lecture, convention d'expérimentation de développement culturel...



✎ En matière **d'enfance et de jeunesse**, l'étude lancée en 2019 a permis de retenir trois axes de travail : le transfert des centres de loisirs sans hébergement, les plans mercredi et les adolescents. Un important travail a été mené afin d'évaluer le coût et le fonctionnement des structures portées actuellement par les communes de Lezoux, Orléat, Peschadoires, Moissat, Joze, Culhat et Bort l'Etang. Il permettra d'optimiser la gestion des structures de la petite enfance face aux besoins constants des familles afin d'apporter une réponse publique adaptée (harmonisation des tarifs, fonctionnement...). Le transfert effectif de cette partie de la compétence devrait intervenir après finalisation du coût et du plan d'organisation et de gestion mutualisée à l'échelle de l'intercommunalité.

D'autre part, en lien avec la CAF, considérant la fin des Contrats enfance jeunesse, nous devons signer une convention globale territoriale (CTG) à l'échelle intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Celle-ci permettra la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur l'ensemble du territoire. La CTG est signée à l'échelle intercommunale par la CCEDA et ses communes membres. Elle définira les enjeux sur le territoire sur les 5 années à partir d'un état des lieux du territoire et un portrait de territoire chiffré fourni par la CAF autour de thématiques comme l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le logement, l'accès aux droits des familles... Il s'agira d'élaborer un projet de territoire sous la forme d'un contrat politique et non financier, décliné en plan d'actions

Enfin, dans le cadre du transfert de compétence en matière enfance/junesse, le service du pôle accueil petite enfance devra réfléchir, en parallèle à ses missions de relais assistants maternels aux questions de :

- guichet unique
- collaboration renforcée avec les structures collectives du territoire
- soutien à la parentalité
- accompagnement des familles au niveau de la petite enfance

✍ Suite au renouvellement du conseil communautaire dans le cadre des élections municipales de mars 2020, il conviendra de réfléchir au développement des services, des fonctions d'appui et à la mutualisation de certaines fonctions supports.

Aussi, suite à l'engagement dans la labellisation « Maison France service », celle-ci pourra aussi fonctionner en mode multisites en s'appuyant sur les services existants en complément de ceux offerts à la Médiathèque et dans la commune de Lezoux ainsi que sur les communes du territoire.

✍ En matière de **communication**, la communauté continuera son action de promotion du territoire avec un programme de communication par service via un nouveau marché pour 2021/2022.

Il conviendra de développer la communication interne, enjeu majeur de 2021, que ce soit en matière d'actions à destination des services mais aussi vis-à-vis des communes membres (élus, services). Ainsi, il est envisagé la mise en place et le développement d'une plateforme intranet/extranet pour favoriser les échanges entre les élus, les services et les mairies de la CCEDA.

✍ Enfin en matière de gestion des **ressources humaines**, avec le recrutement d'un conseiller / gestionnaire arrivé en milieu d'année 2020, un document unique d'évaluation des risques professionnels a été mis en place, il travaillera sur l'élaboration d'un plan et d'un règlement de formation des agents, sur la création d'un compte épargne temps, sur la mise en place du télétravail, enfin sur la définition des lignes directrices de gestion notamment pour les avancements de grade.

Du fait des nouveaux recrutements et des permanences à conduire (GEMAPI, plateforme énergétique, conseiller fiscal, Maison France Services...) les délégués communautaires nouvellement élus engagerons une politique raisonnée de gestion bâtiminaire via l'engagement dans une véritable maison de l'intercommunalité.

AR PREFECTURE

063-246301097-20210114-20210114\_01-DE  
Reçu le 18/01/2021

En conclusion, l'année 2021 sera une année charnière avec une nouvelle équipe politique souhaitant l'affirmation des compétences communautaires, la prise de nouvelles compétences stratégiques et obligatoires qui donneront lieu à des transferts des moyens financiers, humains et bâtementaires proposés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cela entraînera un travail important à mener avec les communes membres pour la mutualisation de certains services et la mise en place d'un pacte fiscal et financier comprenant la révision des attributions de compensation aux communes et l'expression de la solidarité financière entre les communes membres et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Il conviendra de mettre en place les bonnes modalités de concertation, d'animation et de collaboration avec les communes membres.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le

La Président,